PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Bureau de la réglementation
et des élections

Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UN ÉTABLISSEMENT

Vu le code de l'environnement, livre V, titre 1er, livre 1er, titre VIII

Vu, en date du 25 septembre 2026, la déclaration de la société HUBLER, dont le siège social est situé au 2 rue de la Boucle – 69720 Saint-Laurent-de-Mure, demandant le transfert à son profit de l'autorisation délivrée à la société Panneaux Porteron par arrêté préfectoral n° DCL-BRENV-2026-47-5 en date du 16 février 2026, concernant l'exploitation située sur le territoire de la commune de Prissé (71960), 129 rue de la Boisserolle ;

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

à SAS HUBLER de sa déclaration susvisée en lui rappelant qu'elle devra pour cette installation :

- observer strictement les prescriptions imposées au prédécesseur,

- se conformer à toutes celles qu'il serait reconnu utile de lui imposer par la suite, dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de la santé publiques.

Ces mêmes prescriptions ne peuvent, en aucun cas ni à aucune époque, faire obstacle à l'application obligatoire des dispositions édictées par le livre II du code du travail et des décrets subséquents pris en exécution dudit livre dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Une copie du présent récépissé sera affichée à la mairie de Prissé, pendant une durée minimum d'un mois avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire.

Copie du présent récépissé sera adressée au maire de Prissé, à l''inspecteur des installations classées – Unité départementale de Saône-et-Loire de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - 71000 MÂCON et à la SAS HUBLER, 2 rue de la Boucle – 69720 Saint-Laurent-de-Mure.

Fait à Mâcon, le 16 NOV. 2026

Le préfet,